



*Saint-Astier*

**PERMISSION DE VOIRIE**  
**Manifestations : N° 2019- 015**  
**Le Maire de la Ville de SAINT-ASTIER**  
**Nature de l'autorisation : occupation du domaine public**

VU le code Général des Collectivités Territoriales  
VU le Code de la voirie routière  
VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale  
VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions  
VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959  
VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voies communales  
VU l'organisation de séances de cinéma dans le cadre du festival Jeune Public au centre culturel La Fabrique, à Saint-Astier, le jeudi 21 février 2019  
Considérant la nécessité pour des raisons de sécurité de réserver un emplacement de stationnement pour les bus scolaires

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Un emplacement de stationnement sera réservé portion de rue Richelieu (comprise du Bld du Maréchal de Lattre de Tassigny à la rue Sadi Carnot) côté maison des jeunes pour les bus scolaires le jeudi 21 février 2019.

L'emplacement de stationnement réservé sera matérialisé par barrières et rubalise à partir du mercredi 20 février 2019 à partir de 17h00 jusqu'au jeudi 21 février 2019 à 17 h 00.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée par les soins des services municipaux.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ☒ Madame le Maire
- ☒ Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la sécurité
- Monsieur l'adjoint chargé de la culture
- ☒ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- Madame la Directrice des services techniques
- ☒ Monsieur le Directeur du Centre Culturel

Fait à Saint-Astier, le 31 janvier 2019  
P/ Madame le Maire  
L'Adjoint délégué  
B. LEGER.

